

Caroline DUMAS

De: gestionsinistre@maif.fr
Envoyé: jeudi 29 novembre 2018 17:30
À: versanit@entreprise-dumas.com
Objet: Evt : M181103296D survenu le 12/10/2018 - Missionnement rép. Partenaire
Pièces jointes: Doc_DEMANDEINTERVENTION_20181129173010705_04886A_1.pdf

Merci de bien vouloir prendre connaissance du document ci-joint.

Sentiments mutualistes.

La MAIF



MAIF

Groupe MAIF Service Sinistre 79018 Niort cedex 9
05 49 26 53 64

Nos références

(A rappeler dans toute correspondance)

M 18 1103296 □ C31G 43

Vos références

Sinistre du 12/10/2018

Le 29/11/2018

VER SANIT

VER SANIT

49 CHEMIN DU BOIS

69140 RILLIEUX LA PAPE

Objet : DEMANDE D'INTERVENTION

Monsieur,

Consécutivement au sinistre dont notre sociétaire a été victime le 12/10/2018, nous vous confions le soin de procéder aux travaux de remise en état à l'identique des dommages affectant son habitation.

Bénéficiaire des travaux : GIRARDOT VINCENT

Adresse RES DU VERCORS BAT G
 RUE DU VERCORS
 69320 FEYZIN

Adresse de l'immeuble sinistré :

RES DU VERCORS BAT G
RUE DU VERCORS
69320 FEYZIN

N° de téléphone : - personnel 0675248664 - professionnel 0678399637

Disponibilité : pas d'information

Nature et circonstances de l'événement : Dégât des eaux - dde imm + 10 ans, soc copropriétaire occupant origine: indéterminée dommages toilettes: peinture plafond + papier peint 1 mur - maif = assureur gestionnaire

Descriptif sommaire des dommages : Merci de prendre contact avec nos sociétaires suite à un dégât des eaux qui apparaît au plafond et sur un mur de ses toilettes. Cordialement.

Votre mission :

- Une prise de contact **sous 48H** avec le bénéficiaire des travaux
- Si le montant des dommages se révèle **inférieur à 750€ TTC** (hors franchise) :
 - Seul un suivi de dossier par mail vers le gestionnaire (gestionsinistre@mail.fr avec la référence du dossier en objet) est attendu sous 14 jours. Il doit comporter **les informations suivantes accompagnées de photos numériques des dommages :**
 - la date de la première visite
 - un descriptif sommaire des dommages
 - les dispositions déjà mises en œuvre (mesures conservatoires, relevé d'humidité, prise de mesures...). Pour les sinistres DDE le(s) taux d'humidité constaté(s) doi(vent) être mentionné(s)
 - la date prévisionnelle des travaux convenue avec le sociétaire ou l'échéance de la prochaine campagne de contrôle du taux d'humidité.

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des Assurances

- Si le montant des dommages se révèle supérieur à 750€ TTC (hors franchise) :
 - Un devis accompagné de photos numériques doit être établi et transmis par mail au gestionnaire (gestionsinistre@maif.fr avec la référence du dossier en objet) afin d'obtenir un accord. En cas d'acceptation du devis, une confirmation de mission vous sera notifiée soit par :
 - la gestionnaire (CONFIRMATION DE DEMANDE D'INTERVENTION)
 - ou
 - un Evaluateur (BON DE PRISE EN CHARGE)
- A réception de la confirmation de la mission, il est attendu :
 - Une prise de contact **sous 48H** avec le sociétaire.
 - Un suivi de dossier (par mail) vers le gestionnaire **sous 14 jours**. Il doit comporter **les informations suivantes** :
 - la date prévisionnelle des travaux convenue avec le sociétaire
 - ou
 - le taux d'humidité en DDE, le cas échéant.

Contribution du bénéficiaire : Franchise d'un montant de 0 € à réclamer directement au sociétaire au démarrage des travaux.

A l'issue des travaux faire signer par le sociétaire :

- Un constat de Bonne fin de Travaux (document à conserver et susceptible d'être réclamé par la Mutuelle)
- Le cas échéant, une attestation de TVA à taux réduit (document à conserver par votre entreprise).

Indépendamment du règlement de la franchise, le sociétaire sera seul redevable des travaux supplémentaires, non imputables au sinistre et non pris en charge au titre du contrat RAQVAM. Dans ce cas, une facture spécifique sera établie au nom du sociétaire.

La facturation : votre facture doit obligatoirement :

- porter l'indication de la référence complète de notre dossier
- porter le nom et l'adresse du bénéficiaire
- porter les dates de début et de fin de votre intervention
- mentionner le montant de la franchise éventuellement restée à la charge du bénéficiaire
- être libellée à l'ordre de MAIF
- comporter le détail des travaux exécutés
- la facture originale doit être transmise au Groupe MAIF - Entité Sinistres 79018 NIORT Cedex 9.

Nous vous remercions pour votre contribution.

Au nom de l'équipe MAIF

Laurence VILLANUEVA
Tél. : 05 61 00 37 63
gestionsinistre@maif.fr

Caroline DUMAS

De: gestionsinistre@maif.fr
Envoyé: jeudi 29 novembre 2018 18:07
À: versanit@entreprise-dumas.com
Objet: M181103296D C31G 43 - Evénement du 12/10/2018 - à FEYZIN (69)
Pièces jointes: Cdoct_04886A_20181129174912_MAIF_29112018_1.pdf

Bonjour.

Merci de bien vouloir prendre connaissance du document ci-joint, concernant le dossier cité en objet :
1 - Courrier

Sentiments mutualistes.

Laurence VILLANUEVA

La visualisation des fichiers PDF nécessite [Adobe Reader](#).



MAIF

■ Groupe MAIF Service Sinistre 79018 Niort cedex 9
■ 05 49 26 53 64

Nos références

(A rappeler dans toute correspondance)

M181103296D C31G 43

GIRARDOT Vincent

LV

VER SANIT

MME DUMAS ANNE MARIE

49 CHEMIN DU BOIS

69140 RILLIEUX LA PAPE

Vos références

Événement du 12/10/2018
à FEYZIN (69)

Le 29 novembre 2018

Madame, Monsieur,

Consécutivement au sinistre dont notre sociétaire a été victime le 12/10/2018, nous vous confions le soin de procéder à une recherche de fuite.

Nous vous invitons à prendre contact avec notre Sociétaire :

Nom : Monsieur GIRARDOT VINCENT

Adresse : RES DU VERCORS BAT G RUE DU VERCORS 69320 FEYZIN

N° de tél : 0675248664 ou 0678399637

et à convenir avec lui des modalités de votre intervention.

Votre mission consiste à :

- rechercher l'origine de la fuite dans le logement du sociétaire ou dans un autre local situé dans le même immeuble : logement(s) voisin (s), parties communes.
- réaliser la recherche de fuite dans la limite du forfait convenu et au-delà produire un devis.
- transmettre votre compte rendu à la MAIF, accompagné de la facture. Celle-ci vous sera réglée sans déduction de franchise.

En revanche, votre mission prend fin :

- si vous êtes dans l'impossibilité d'accéder dans le local où la recherche de fuite doit être effectuée (refus d'accès, absence de l'occupant),
- en cas de nécessité de faire une recherche de fuite destructive dans un autre local que celui de l'assuré,
- si plusieurs locaux sont sinistrés autres que celui à l'origine de la fuite,
- si l'origine du dégât des eaux provient d'un immeuble voisin ou mitoyen.

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le code des assurances



Nous vous précisons que votre mission ne comprend pas la réparation de la fuite qui n'est pas couverte au titre de notre contrat.

Nous vous remercions pour votre contribution.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Au nom de l'équipe MAIF

Laurence VILLANUEVA
Tél. : 05 61 00 37 63
gestionsinistre@maif.fr